



## Cours d'été 2020

### Modalités d'inscription

#### POUR UNE INSCRIPTION DANS UN COLLÈGE MEMBRE DU SRAM

1. Consulter la brochure des cours d'été au [sram.qc.ca](http://sram.qc.ca)
2. Communiquer avec votre CAPI par MIO entre le 20 et le 24. Une fois votre demande évaluée, et si un cours d'été est pertinent dans le cadre de votre cheminement, votre CAPI fera votre préinscription.
3. Une agente de bureau communiquera avec vous afin de vous informer du montant à payer.
4. Afin de confirmer votre préinscription, vous devez acquitter la facture sur Omnivox - Centre de paiement au plus tard le 27 avril prochain. Sans paiement, il ne sera pas possible de vous inscrire.
5. Le 28 (priorité 1) ou le 29 avril (priorité 2), vous recevrez votre bordereau de confirmation d'inscription par courriel. Si nous n'avons pas été en mesure de vous inscrire, vous serez remboursé.

*Pour toute demande après le 29 avril, vous devrez communiquer avec votre CAPI par MIO à compter du 5 mai afin d'obtenir votre formulaire de préinscription. Par la suite, vous devrez communiquer directement avec le collège où vous souhaitez suivre le cours afin de confirmer votre inscription.*

#### POUR UNE INSCRIPTION DANS UN COLLÈGE HORS SRAM

1. Communiquer avec le collège choisi pour connaître la liste des cours offerts et les modalités d'inscription.
2. Communiquer avec votre CAPI par MIO dès que possible. Celui-ci complètera votre demande de commandite.
3. Vous inscrire selon les modalités prévus par ce collège.

### Coût des études l'été

#### POUR UN COURS SUIVI DANS UN AUTRE COLLÈGE DU SRAM

- Frais intercégeps : 15 \$ par cours
- Droits de scolarité : 2 \$ par heure de cours

#### DROITS PARTICULIERS

- Des droits supplémentaires seront exigés pour les élèves étrangers et les élèves non-résidents du Québec.

### Annulation d'un cours

#### POUR UN COURS SUIVI DANS UN AUTRE COLLÈGE

Les étudiantes et étudiants qui désirent annuler un cours suivi en commandite dans un autre collège doivent communiquer avec le collège où le cours est suivi. Le remboursement des frais se fera selon la politique de ce collège.

### Élèves réputés temps complet

#### NOTE IMPORTANTE

Pour les étudiantes et étudiants réputés temps complet, les droits de scolarité sont perçus au moment de l'inscription et le collège où est suivi le cours en effectuera ultérieurement le remboursement.

**Pour tout renseignement additionnel,  
communiquez avec votre conseillère ou votre  
conseiller en aide pédagogique individuelle  
par MIO.**